Conseil communautaire du 28 mars 2019 - Anzême

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



Débat d'orientations budgétaires 2019

1- Principales dispositions de la loi de finances2019 pouvant impacter le territoire

2- Données financières & budgétaires

3- Données liées aux ressources humaines



Débat d'orientations budgétaires 2019

1- Principales dispositions de la loi de finances 2019 pouvant impacter le territoire



1-1 Fiscalité locale :

- Revalorisation des valeurs locatives applicables aux locaux d'habitation, aux locaux industriels, etc. Désormais indexée sur la variation des prix à la consommations harmonisé, cette revalorisation est fixée à + 2,2 % en 2019
- Poursuite de la mise en œuvre du dégrèvement de la taxe d'habitation La loi de finances prévoit un dégrèvement par tiers de la TH pour 80 % des contribuables à compter de 2018 ; 2019 est donc la seconde année de dégrèvement.



1-1 Fiscalité locale :

- Aménagements de la taxe de séjour Ces aménagements sont constitués de mesures liées :
- * à la prise en compte des plateformes électroniques de réservations
 - * au renforcement des obligations de déclarations
- Modification de la date limite de vote du taux et du produit de la taxe Gemapi
 Ce vote intervient désormais en même temps que celui relatif aux impôts directs locaux, soit avant le 15 avril



1-1 Fiscalité locale :

- Modification des modalités de répartition de l'IFER sur les éoliennes

Toutes les communes d'implantation sont assurées de percevoir 20 % de l'IFER sur les éoliennes installées après le 1^{er} janvier 2019



1-2 Dotations de fonctionnement : la DGF

- Fin de la baisse de dotations et stabilisation globale de l'enveloppe de DGF pour la seconde année consécutive, mais ...
- ... un financement de la hausse de la péréquation (DSU, DSR) qui s'effectue au sein de la DGF. Cela peut venir accentuer les baisses individuelles de DGF pour les communes et les EPCI, malgré la stabilité globale de l'enveloppe de la DGF.
- ... une baisse des variables d'ajustement, notamment pour le bloc communal (FDPTP et DCRTP).
- Création d'une dotation en faveur des communes Natura 2000.

1-2 Dotations de fonctionnement :

FPIC:

Le fonds de péréquation intercommunal et communal est maintenu en 2019 à 1Md €, soit une reconduction de l'enveloppe mobilisée en 2017 et 2018.

Dotation d'intercommunalité :

La loi de finances pour 2019 prévoit de nouvelles modalités de détermination et de répartition de la dotations d'intercommunalité ainsi que des dispositifs de garantie pour les EPCI.



1-3 Dotations d'investissement :

- FCTVA : report à 2020 de l'entrée en vigueur de la réforme d'automatisation
- DETR : maintien de l'enveloppe nationale à 1,046 Md€
- DPV : assouplissement et simplification des conditions d'éligibilité à la dotation politique de la ville
- DSIL : diminution de l'enveloppe nationale, ramenée à 570 M€ (-45M€), notamment en raison de la fin de montée en charge des contrats de ruralité

Eléments de contexte national en matière de ressources humaines

- Reprise de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)
- Evolution de la règlementation relative aux comptes épargne-temps
 - * raccourcissement du délai d'exigibilité
 - * revalorisation des montants d'indemnisation



Débat d'orientations budgétaires 2019

2- Données financières & budgétaires



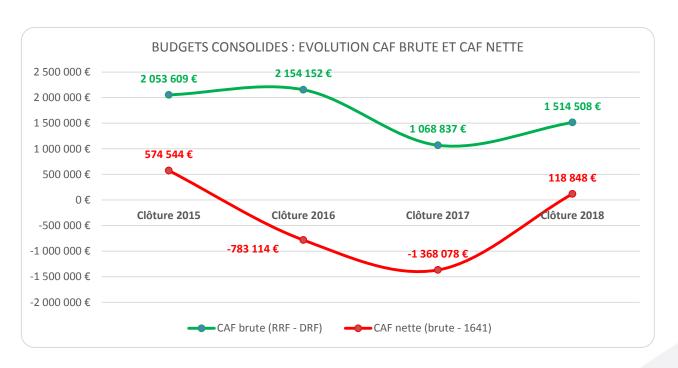
2-1 Une clôture budgétaire 2018 marquée par :

- l'actualisation de l'état de la dette de la collectivité
- l'établissement de restes à réaliser sincères
- la mise en place de rattachement des charges et produits à l'exercice
- la dématérialisation de la chaîne comptable



2-2 Evolution de la capacité d'autofinancement

A échelle consolidée, et après déduction des budgets dits « de stocks » (ECOVILLAGE et ZONE d'ACTIVITES) l'évolution de la capacité d'autofinancement de la communauté d'agglomération se traduit comme suit :





2-3 Eléments de contexte ayant une incidence sur la gestion financière 2019 :

- la mise en service de nouveaux équipements
- la préparation de l'exercice de nouvelles compétences imposées par la loi
- la mise en place de provisions pour risques et charges
- la finalisation de la régularisation du budget annexe « zones d'activités »



2-4 Orientations budgétaires proposées pour le BP 2019 – recettes de fonctionnement

- fiscalité ménage : maintien des taux d'imposition Augmentation du produit attendu de 100 000 € en raison de la revalorisation des bases
- fiscalité économique : maintien du taux de CFE Augmentation du produit attendu d'environ 16 000 € du produit global de la fiscalité économique



2-4 Orientations budgétaires proposées pour le BP 2019 – recettes de fonctionnement

- Autres recettes fiscales et parafiscales :
 Reconduction de la taxe Gemapi pour un produit
 de 135 000 €
 Reconduction du VT au taux de 0,47% pour un produit
 d'environ 1 067 000 €
- Dotations de l'Etat : Augmentation du produit attendu d'environ 19 500 € du produit global de la DGF et des dotations compensatrices
- FPIC:

Reconduction de la recette constatée en 2018, soit environ 350 000 €

Reconduction du dispositif des fonds de concours, abondé à hauteur de 100 000 €



2-5 Orientations budgétaires proposées pour le BP 2019 – dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 charges à caractère général : Objectif de maintenir les inscriptions budgétaires 2019 au niveau des réalisations 2018
- Chapitre 012 charges de personnel Inscriptions budgétaires 2019 en hausse, pour intégrer les charges de personnel liées aux nouveaux équipements et au GVT
- Chapitre 014 atténuations de produits Reconduction du reversement au FNGIR pour 2,25 M€ Reprise en 2019 du montant des attributions de compensation 2018



2-5 Orientations budgétaires proposées pour le BP 2019 – dépenses de fonctionnement

- Chapitre 65 autres charges de gestion courante :
 Contribution au SDIS : 1,05M€ (+34K€)
 Reversement de TEOM à Evolis : 3,16 M€
 Contribution au syndicat mixte DORSAL : 18 000 €
 Subventions aux associations : reconduction de l'enveloppe 2018, soit 425 000 €
- Chapitre 66 charges financières Inscriptions budgétaires des ICNE pour 55 000 €



2-6 Orientations budgétaires proposées pour le BP 2019 – dépenses d'investissement

Tous budgets confondus et hors restes à réaliser, le montant prévisionnel des opérations réelles d'investissement se répartit comme suit :

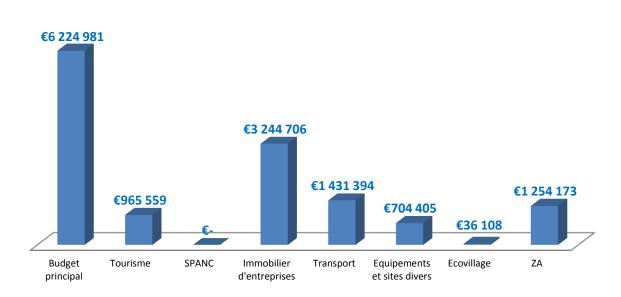
- Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 127 000 €
- Chapitre 21 immobilisations corporelles : 470 000 €
- Chapitre 23 immobilisations en cours : 2 007 000 €



2-7 Gestion de la dette

Encours de dette au 31 décembre 2018 par budget

Encours de dette





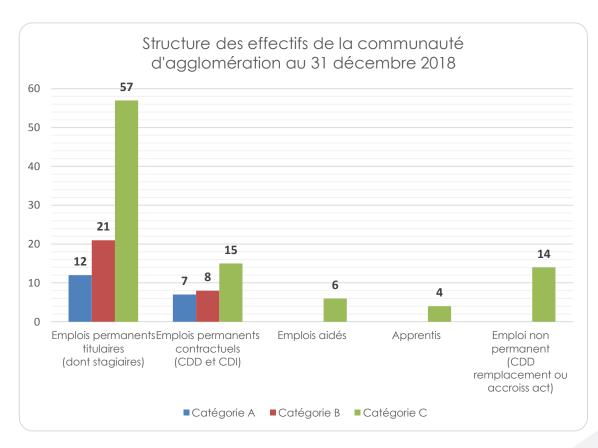
Débat d'orientations budgétaires 2019

3- Données liées aux ressources humaines



3-1 Effectifs de la communauté d'agglomération

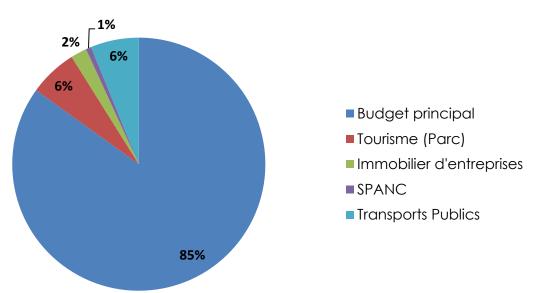
Les effectifs de la communauté d'agglomération comprennent 144 agents au 31 décembre 2018





3-1 Effectifs de la communauté d'agglomération

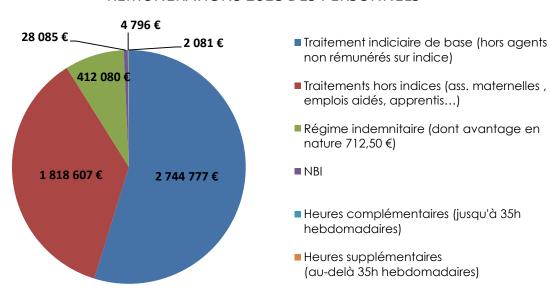






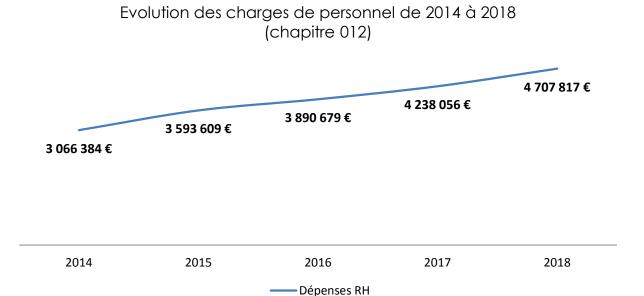
3-2 Rémunération des personnels

REMUNERATIONS 2018 DES PERSONNELS





3-2 Rémunération des personnels





3-3 Temps de travail

Les services de la communauté d'agglomération fonctionnent sur le principe de la base règlementaire de 1 607 heures annuelles, avec une durée hebdomadaire du travail de 39h.

Toutefois, au-delà de ce principe, alors que le temps de travail reste régi par un « protocole 39 heures » validé en décembre 2001, un état des lieux interne dressé au premier semestre 2017 a mis en évidence différents rythmes hebdomadaires.

Déjà débattue en comité technique, la question du temps de travail et de son harmonisation demeure l'un des chantiers majeurs qui devront être engagés dans l'année 2019.



3-4 Avantages en nature

Le seul avantage en nature en vigueur au sein de la communauté d'agglomération est le véhicule de fonction attribué au directeur général des services. Il représente en 2018 un avantage de 712,50 €

3-5 Avantages collectifs

- Adhésion au CNAS
- Garantie maintien de salaires
- Contribution au dispositif des chèques déjeuners



3-6 Mutualisation des services

- Absence de finalisation du schéma de mutualisation
- Plusieurs mises à dispositions d'agents sont intervenues en 2018 :
- * soit d'agents communautaires mis à disposition d'une autre collectivité ou d'un autre organisme (office de tourisme, CHS La Valette, commune de Saint Vaury)
- * soit d'agents d'autres collectivités ou organismes extérieurs mis à la disposition de la communauté d'agglomération (commune de Guéret, commune de Saint Vaury, commune de Domérat)



